

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse . . .	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale	» 12.—	» 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance.		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal



Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Le « Nouveau Protectionnisme » australien

Bien qu'elle ne date que du 1^{er} janvier 1904, la République (*Commonwealth*) d'Australie, qui comprend la grande île océanienne, plus la Tasmanie, n'a pas tardé à légiférer en matière de douanes. La voici à la veille d'une grande consultation populaire, qui va doubler l'intérêt de ses très prochaines élections générales.

En 1906, la « Nouvelle protection » prend corps. Il s'agissait surtout de briser la puissance des grands trusts industriels étrangers qui se livraient à l'exportation en Australie des machines agricoles, en s'assurant ces bénéfices énormes auxquels arrivent les entreprises à caractère de monopole. En 1907, le Parlement australien estimé que les mesures prises sont insuffisantes, et il donne un nouveau tour de vis au protectionnisme. Il s'agissait, cette fois, à l'instar des Etats-Unis et du Canada, de favoriser la création de nouvelles industries nationales. Toutefois jamais ce premier point du programme n'aurait pu être obtenu s'il n'avait été donné satisfaction au parti ouvrier, très puissant en Australie, par l'adjonction des deux articles complémentaires. L'un de ces articles stipulait que les employeurs feraient profiter les ouvriers des bénéfices résultant pour eux du relèvement des droits de douanes; l'autre, que des mesures seraient prises pour protéger les consommateurs contre les extorsions des manufacturiers.

Comme on pouvait le prévoir, cela ne joua pas du tout. Ce ne fut qu'un bon billet renouvelé de celui de la Châtre et dont on ne put rien tirer. Un industriel fut pris à partie par les *Trade Unions* comme ayant oublié de faire profiter son personnel de la protection qui lui avait été accordée par les lois, et la cour suprême finit par déclarer inconstitutionnelles les deux articles complémentaires, dont les protagonistes de la loi douanière s'étaient servis pour lui assurer la victoire, et probablement sans grande conviction.

Et voilà comment le peuple australien se trouve à cette heure en face d'un projet d'amendement à sa constitution tendant à accorder au gouvernement les compétences nécessaires pour pouvoir toucher aux salaires et aux prix de vente dans les industries protégées par le tarif douanier.

Quelle que soit l'issue de la prochaine consultation populaire, on peut augurer à coup sûr que l'Australie n'est pas au bout des difficultés d'application de son nouveau protectionnisme.

Le travail mécanique

« C'est chose acquise, aujourd'hui définitivement arrêtée : le travail mécanique a remplacé presque partout, dans la vie industrielle surtout, le travail manuel. Chaque jour une nouvelle machine fait son

entrée dans les ateliers et dans les usines, toujours plus affinée dans son mécanisme, plus parfaite dans son œuvre. Le génie fait des prodiges en ce domaine. Tel produit de l'industrie qui coûtait ci-devant un jour de travail intelligent et habile, est fait en un instant, mieux fini, plus parfait, par une application purement mécanique.

« Le cuivre, le fer, l'acier, tous les métaux communs, tous les métaux précieux et en somme toute la matière brute dont la vie industrielle fait ses éléments, sont soumis à des milliers de préparations. Le fer, l'acier se plient, se forment et se déforment, obéissant au génie, à la mécanique, comme une pâte pétrissable se prête aux formes les plus capricieuses.

« C'est ce qui vaut au monde ces merveilles du travail industriel, merveilles non pas seulement par la beauté et l'ingéniosité, mais par l'étonnant bon marché.

« L'une de nos industries nationales qui a plus particulièrement bénéficié de cette évolution, c'est l'horlogerie. Depuis un demi-siècle, le travail de l'horlogerie s'est complètement transformé. La machine s'est appropriée jusqu'aux moindres détails de la production et il ne reste plus au travail manuel que certains coups de main en vue du fini et du montage.

« Aussi l'industrie de la montre n'a-t-elle plus rien de son caractère primitif.

« L'atelier à domicile, le travail en famille se sont perdus, chassés par l'usine puissante, s'aidant de la vapeur, de l'électricité et des machines les plus étonnantes par la somme et la bienfaisance de leurs produits.

« Est-ce un bien ?

« Nul n'oserait nier que cette révolution industrielle a donné au monde dans son ensemble une sorte de bien-être relatif. Chacun peut se procurer à bon compte maints appareils utiles; on fait certains travaux domestiques mieux et plus vite; l'artisan de tout état a à sa disposition les moyens mécaniques de travail les plus variés.

« Mais tout cela conduit à une surproduction, à une concurrence effrénée. Beaucoup voient leur œuvre anéantie s'ils n'ont

pas les moyens de rester en tête de ligne dans cette course au meilleur marché.

« Au demeurant, le progrès industriel a donné naissance aux grandes usines. Il a démolie pour toujours l'établi que l'on trouvait à la fenêtre des logis, jusque dans nos fermes; il a détruit le travail à domicile, au sein de la famille et qui avait tant de charme, tout en laissant à l'ouvrier un grand lot de liberté et d'indépendance.

« Aujourd'hui, l'ouvrier horloger fait en quelque sorte partie d'un tout avec lequel il doit agir méthodiquement; son activité parfois est comme mariée à la machine, dont il doit suivre l'impulsion et la régularité mathématiques de travail. C'est aussi tout une révolution sociale qui s'est accomplie; la famille est moins près de son chef, la cohésion et l'intimité y ont sacrifié de leurs prérogatives. »

Les réflexions mélancoliques de l'article ci-dessus, paru dans le *Journal de Grandson et de Ste-Croix*, ne manquent pas de justesse.

Mais l'industrie moderne est toute mécanique et il faut choisir entre faire les transformations nécessaires ou disparaître.

En ce qui concerne l'horlogerie, on peut dire que c'est parce que nous avons trop attendu de créer des manufactures, que certains de nos concurrents ont pu développer leur production, devenir maîtres de leur marché intérieur et nous atteindre sur quelques-uns de nos marchés d'exportation.

Mais nous avons rattrapé le temps perdu, nos principales manufactures produisent une qualité que nos concurrents ne peuvent dépasser et la lutte s'établit sur le terrain des prix de vente à nos acheteurs.

France et Canada

On nous communique de Berne, le 20 décembre 1909 :

« La Convention complémentaire à la Convention de commerce entre la France et le Canada a également été acceptée par le Sénat canadien. En conséquence, la mise en vigueur des deux conventions aura lieu très prochainement. »

Les établissements de crédit français et nos fonds d'état

A l'appui des déclarations intéressantes faites aux Chambres fédérales sur l'attrait de nos fonds publics auprès de la clientèle française, nous tenons à mentionner la réponse du ministre des finances français aux attaques d'un député qui reprochait aux établissements de crédit de son pays d'entrainer l'épargne à l'étranger.

M. Cochery a déclaré que les grandes banques rendent au contraire de grands services et ont leur part dans le développement économique de la France; qu'il était erroné de considérer l'exode des capitaux comme une cause d'affaiblissement, attendu que les rentrées d'or étranger sous forme d'intérêts, figurent dans la balance commerciale et compensent l'infériorité des exportations.

La masse du public, a ajouté le ministre, recherche les fonds d'état étrangers à intérêts plus élevés que ceux du pays et ainsi l'exode n'est pas attribuable aux sociétés de crédit mais à un état d'esprit du public qui se rencontre dans d'autres pays en Angleterre, par exemple.

Il est d'ailleurs injuste de ne parler que d'exodes de capitaux à propos des sociétés de crédit. L'accroissement des dépôts dans les banques françaises profite surtout aux commerçants et aux industriels. Il leur assure l'abaissement et la fixité de l'escompte.

La faveur méritée de nos emprunts fédéraux explique donc, sans qu'il faille chercher d'autres raisons, la bonne tenue de notre 3 1/2% Ch. de fer fédéraux, (séries A à K) qui, malgré la récente émission de 80 millions, immédiatement classée dans des portefeuilles de premier ordre, passe en huit jours de 981 à 985, en hausse de quatre points et marche vers le pair. Il y a un coupon de 17 fr. 50 à détacher le 31 décembre, dit le *Bulletin financier suisse*.

La Chine et le système métrique

Les Anglais persistent à ne pas vouloir du système métrique. En revanche, les Chinois, qui passent pourtant pour le plus conservateur des peuples, sont en train d'adopter cette heureuse réforme. M. Liou, ministre de Chine à Paris, vient de prendre officiellement possession des étalons prototypes représentant les unités des mesures et des poids fixés par la première loi établissant leur uniformité dans tout l'empire chinois. La loi promulguée le 29 août 1908 a consacré une première victoire du système métrique, en ce sens que l'unité de longueur, le *tchi*, y est définie comme étant exactement égale à 32 centimètres. De plus, la structure du nouveau système chinois étant décimale à une seule exception près, les rapports numériques entre les unités fondamentales métriques et chinoises se retrouvent entre leurs multiples et sous-multiples; enfin la loi prévoit déjà l'adhésion éventuelle de l'empire chinois à la convention du mètre. La cérémonie a eu lieu au pavillon de Breteuil, siège du bureau international des poids et mesures: M. Lardy, ministre de Suisse, doyen des plénipotentiaires délégués à la conférence du mètre, était présent. MM. J. R. Benoit, directeur, et Ch.-Ed. Guillaume, directeur-adjoint du bureau international, ont ouvert les écrins renfermant les étalons.

Les importations de machines allemandes en Italie

L'industrie mécanique allemande a réussi à s'implanter sur le marché italien en accordant de longs crédits, de une, deux et même trois années, et surtout, fait remarquer M. Gannoy, conseiller du commerce extérieur de la France à Naples en faisant large application d'un article du Code de commerce italien, article ainsi conçu:

« La créance pour le prix non payé des machines d'importante valeur employées dans les exploitations d'industrie manufacturière ou agricole est privilégiée au degré indiqué dans les paragraphes 6 de l'article 1958 du Code civil sur les machines vendues et livrées au failli dans les trois années antérieures à la déclaration de faillite quoique devenues immeubles par destination.

« Ce privilège n'a pas d'effet si le vendeur n'a pas dans les trois mois de la livraison des machines à l'acheteur dans le Royaume, fait transcrire le document duquel résultent la vente et la créance dans un registre spécial et public, qui doit être tenu à la chancellerie du tribunal de commerce dans la juridiction duquel les machines sont placées dans les formes établies par décret royal. »

Au début, les fournisseurs de machines étaient bornés à faire transcrire la facture, ce qui a donné lieu à des procès; la facture ne constituant pas un contrat de vente, dans le vrai sens du mot. Depuis, les vendeurs exigent soit un contrat en règle, soit même une facture acceptée et signée portant la concession du privilège par l'acheteur.

Généralement l'acheteur paie un premier acompte lors de la commande, un deuxième à la livraison et le restant, soit moitié environ, à long terme en plusieurs échéances, avec acceptations garanties par l'inscription du privilège susdit.

Naturellement, le vendeur majore ses prix et cette majoration représente un large intérêt sur la moitié due, qui elle-même représente en bonne partie le bénéfice. C'est ainsi que, depuis des années, des maisons étrangères ont fourni de machines la presque totalité des scieries installées dans l'Italie méridionale.

La monnaie d'aluminium

On va distribuer aux membres du Parlement français des exemplaires de la future monnaie en aluminium destinée à remplacer les sous de bronze. Le modèle distribué est celui de la pièce de dix centimes. La pièce pèse 1 gramme 85, a une épaisseur de 2 millimètres et un diamètre de 2 centimètres; elle a une partie creuse au centre, à l'avers et au revers. Sur l'une des faces, se détache en relief du creux dans lequel elle est frappée une tête de la République aux cheveux flottants, aux traits durs. Autour, frappés en creux, les mots *République française* et le millésime 1909. Sur l'autre face, au centre et en relief, la valeur: *10 centimes*; autour, la devise: *Liberté, Egalité, Fraternité*, en creux. La nouvelle monnaie est d'un aspect plus déplaisant encore, disent les journaux français, que la monnaie de nickel, qui a soulevé de si vives critiques.

Les pierres précieuses à l'Académie des Sciences

Changements de coloration du diamant sous l'action de divers agents physiques. — De nombreuses recherches ont été faites dans ces dernières années sur des changements de coloration que peuvent subir, sous l'action de divers agents physiques, certaines pierres précieuses telles que le quartz améthyste ou les corindons.

Dans cet ordre d'idées l'étude du diamant offre, dit M. Bouthy, un intérêt tout particulier, à cause de sa constitution chimique plus simple que celle des autres pierres précieuses, et aussi parce que les moindres changements de teinte font varier considérablement sa valeur commerciale.

C'est ce qui a conduit M. Paul Sacerdote à entreprendre les recherches dont les résultats apparaissent d'une façon très frappante sur les échantillons qui accompagnent sa note.

M. Sacerdote a opéré sur des diamants de différentes provenances, les uns parfaitement incolores, les autres légèrement teintés en jaune vénitien. Il les a soumis successivement: à l'action

des rayons X (pierre placée à l'extérieur d'un tube Röntgen); à l'action des rayons cathodiques (pierre placée à l'intérieur d'un tube à rayons cathodiques); enfin à l'action de la chaleur (pierre placée à l'intérieur d'un mouffle en terre réfractaire, à chauffage électrique, et dont un thermomètre à mercure permettait de suivre la température jusqu'à 300° environ. La durée de ces actions a varié, d'une expérience à l'autre, depuis quelques minutes jusqu'à plusieurs jours.

Il a constaté que:

1^o L'action des rayons X ne modifie pas sensiblement la couleur du diamant.

2^o L'action des rayons cathodiques modifie considérablement la couleur du diamant; la teinte initiale, blanche ou jaune verdâtre très pâle s'accentue progressivement jusqu'à devenir d'une belle couleur « vin de Madère » qui vire ensuite au brun plus ou moins foncé si l'on prolonge l'action.

3^o Le diamant ainsi teinté par l'action des rayons cathodiques semble conserver désormais sa teinte, puisque l'échantillon soumis à l'Académie a été préparé il y a près d'un an. Il est vrai que depuis cette époque il a été conservé dans une boîte, mais il en a été extrait à maintes reprises et on l'a même exposé une fois, pendant toute une journée, à la lumière solaire directe, sans constater de modification sensible dans sa teinte.

4^o L'action d'une température un peu élevée (3 à 400 degrés) décolore assez rapidement le diamant et le ramène sensiblement à sa teinte initiale.

* * *

L'influence du radium, des rayons X et des rayons cathodiques sur diverses pierres précieuses. — A la suite des communications à l'Académie de M. le docteur Bordas, M. André Meyère a voulu rechercher s'il était possible de déterminer le mécanisme de la coloration des corindons sous l'influence du radium d'abord et ensuite sous celle des rayons X.

Ses recherches se sont prolongées pendant près de deux ans et ont porté sur les différentes espèces de corindons (corindon blanc, corindon rose, corindon bleu) et sur le diamant.

Il avait pensé que la coloration pouvait être due à un transport d'un élément du radium ou de la cathode dans la pierre examinée. Il croit pouvoir conclure, après de nombreuses expériences, qu'il ne doit pas en être ainsi. En effet la coloration obtenue, soit sous l'influence du radium, soit sous celle des rayons X, ou sous celle des rayons cathodiques, est toujours identique (que soit dans ces deux derniers cas le métal composant les électrodes); elle est jaune brûlé. L'intensité et la durée d'obtention seules diffèrent.

Il joint à cette note quelques pierres soumises à ces expériences:

M. Meyère a opéré avec le radium seul, puis avec les rayons X en plaçant les pierres à l'extérieur d'ampoule, comme l'indique le docteur Bordas dans sa communication du 18 novembre 1907. Il a également soumis des pierres à l'influence des rayons X et des rayons cathodiques à l'intérieur de l'ampoule.

Dans l'une et l'autre des ampoules qu'il a fait construire en vue de ces expériences, les électrodes étaient mobiles et interchangeables; il a ainsi pu opérer avec des électrodes cuivre-cuivre, cuivre-platine, nickel-nickel, nickel-platine, aluminium-aluminium, aluminium-platine.

Dans tous les cas, la coloration a été semblable.

Quelquefois les pierres examinées se recouvrent plus ou moins rapidement d'une couche métallique; il l'a toujours fait disparaître avec des acides appropriés et la coloration jaune apparaît sous la gaine métallique.

M. Meyère a essayé d'expérimenter sur des pierres préalablement trempées dans une solution d'oxyde métallique (cuivre-nickel) dont il restait des traces après dessiccation. Après l'expérience la coloration jaune était identique sur la pierre recouverte d'oxyde métallique et sur la pierre témoin. La présence de l'oxyde paraît donc n'avoir aucune influence.

Pour ses expériences, il faisait le vide dans les ampoules au moyen d'une trompe à mercure qui fonctionnait constamment, et il a essayé d'éviter toute cause d'erreur. Pour éviter l'échauffement des pierres, dans certaines expériences, il faisait passer le courant par intervalles de quelques secondes seulement. L'éclat de la fluorescence des pierres était d'ailleurs un critérium de vide.

De ces longues et nombreuses expériences M. Meyère croit pouvoir conclure que, sous l'in-

fluence du radium, des rayons X et des rayons cathodiques, quel que soit le procédé employé et le métal formant les électrodes, les corindons et les diamants ne se colorent qu'en jaune plus ou moins foncé.

Nouvelles diverses

Cartes illustrées. — Il a été constaté que les cartes illustrées à destination ou en provenance de l'étranger portent souvent, quoique affranchies à la taxe des imprimés, des salutations, souhaits ou autres formules de politesse exprimés en cinq mots au maximum. L'administration des postes suisses rappelle qu'il n'est permis d'indiquer à la main sur les cartes illustrées affranchies à la taxe des imprimés expédiées à la main sur les cartes illustrées affranchies à la taxe des imprimés expédiées à destination de la Suisse ou de l'étranger que la date, la signature ou la raison sociale, la profession et le domicile de l'expéditeur. Toutes les cartes illustrées qui ne remplissent pas ces conditions doivent être rendues à l'expéditeur pour qu'il en complète l'affranchissement. Lorsque cela n'est pas possible, les cartes du genre en question sont transmises dans le service intérieur, à la Direction d'arrondissement compétente, et taxées quand il s'agit de cartes à destination de l'étranger. Il n'est permis d'ajouter les formules de politesse susmentionnées que sur les cartes de visite imprimées, sur les cartes de Noël et de Nouvel An, ces dernières pouvant, bien entendu, aussi avoir la forme de cartes illustrées.

Banque nationale suisse. — Le conseil de banque a tenu, le 17 décembre, une séance dans laquelle il a entendu diverses communications de son président relatives à la marche des affaires durant les 11 premiers mois de l'année 1909. Suivant un calcul approximatif du rendement à fin novembre, le montant atteint suffit actuellement à couvrir les amortissements nécessaires, le versement à la réserve et le dividende de 4%. La somme à verser à la Caisse fédérale, par contre, ne sera de nouveau pas cette année en pro-

portion du montant total des indemnités à verser aux cantons.

Le conseil de banque a approuvé ensuite le budget des dépenses administratives pour l'année 1910, ainsi qu'un rapport de la direction générale relatif à une proposition de M. le Dr Laur, concernant l'établissement d'une statistique détaillée du rendement d'affaires et des frais généraux. Il a approuvé divers crédits d'escampe d'un montant dépassant 3 millions de francs.

Répondant à une interpellation de M. le Dr Paul Scherrer, conseiller aux Etats, relative à l'attitude de la Banque nationale lors de la conclusion du dernier emprunt des chemins de fer fédéraux, M. le vice-président de Haller a fait la déclaration suivante au nom de la direction générale : La direction générale a été appelée par le département fédéral des finances à prendre part à titre consultatif aux délibérations relatives à l'emprunt. Elle s'est prononcée d'abord négativement au sujet de deux offres s'élevant l'une à 91% valeur française, l'autre à 92% valeur suisse. Elle n'a pas cru toutefois devoir prendre sur elle la responsabilité de se prononcer contre une offre ultérieure de 92 1/2% valeur suisse, vis-à-vis particulièrement de l'exposé des besoins actuels et futurs des chemins de fer fédéraux.

Brevets d'invention

Enregistrements.

Cl. 71 b, n° 46056. 3 février 1909, 8 h. p. — Transmission de mouvement entre des mobiles de montres. — *Fils de R. Picard & Cie, Fabrique « Invicta », La Chaux-de-Fonds (Suisse).* Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 c, n° 46057. 17 novembre 1909, 8 h. p. — Cadran perfectionné pour montres et horloges. — *Louis Buck Ferguson, mécanicien, Monroe (Louisiane, E.-U. d'Am.).* Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 71 c, n° 46058. 10 février 1909, 7 3/4 h. p. — Pièce d'horlogerie indiquant l'heure de lieux situés à des longitudes différentes. — *Arthur*

Liengme. horloger, Cormoret (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds. Cl. 71 d, n° 46059. 3 février 1909, 8 h. p. — Perfectionnement aux montres à échappement à cylindre. — *Hänni & Cie, fabricants d'horlogerie, Court (Suisse).* Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 e, n° 46060. 17 août 1909, 6 1/4 h. p. — Pousoir pour couronnes de montres et procédé pour sa fabrication. — *Schild frères & Cie, Fabriques Eterna, Granges (Soleure, Suisse).* Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 f, n° 46061. 26 janvier 1909, 7 1/2 h. p. — Montre avec diaphragme iris. — *Ulysse Borel, fabricant d'horlogerie, 7, Avenue Rogier, Bruxelles (Belgique).* Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 g, n° 46062. 22 juillet 1909, 8 h. p. — Verrou d'actionnement de la sonnerie, aux montres à répétitions. — *C. Barbezat-Baillot, fabricant d'horlogerie, Le Locle (Suisse).*

Cl. 71 i, n° 46063. 15 février 1909, 7 3/4 h. p. — Montre. — *Henri L. Steiger, fabricant d'horlogerie, Tramelan (Suisse).* Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 73, n° 46064. 22 octobre 1908, 3 h. p. — Appareil à sortir. — *Ariste Montandon, 6, Rue du Prieuré, Genève (Suisse).* Mandataire : A. Office de Brevets d'invention Chs. Humbert, Genève.

Radiations.

Cl. 64, n° 37252. Bâillet de ressort pour montres de poche avec roue et doigt d'arrêtage.

Cl. 71 c, n° 41024. Mouvement de montre avec mécanisme de remontoir et de mise à l'heure.

Côte de l'argent du 22 Décembre 1909

Argent fin en grenailles fr. 95.— le kilo. Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.20

ULYSSE NARDIN CHRONOMÈTRES

PAUL-D. NARDIN, Successeur
LE LOCLE et GENÈVE H 10985 C
282 PRIX aux Observatoires

MARINE et POCHE et COMPLIQUÉS
Montres simples de précision par procédés mécaniques
Grand Prix : Paris 1889 - 1900. Milan 1906.

3115

BANQUE FÉDÉRALE (SOCIÉTÉ ANONYME) LA CHAUX-DE-FONDS

Direction Centrale : ZURICH

Comptoirs : BALE, BERNE, CHAUX-DE-FONDS, GENÈVE, LAUSANNE, ST-GALL, VEVEY, ZURICH.

Capital social : fr. 30.000.000

Réserve : fr. 5.650.000

Nous recevons en ce moment des **Dépôts d'argent**, aux conditions suivantes :

4 0/0 contre Bons de Dépôts de 1 à 5 ans ferme, munis de coupons à détacher ; H 11.848 C 3600

3 3/4 0/0 sur carnets de Dépôts, sans limite de somme.

Nous recommandons nos **chambres d'acier** (Safe Deposit), doublement fortifiées, pour la garde de titres, valeurs et objets précieux. Sécurité et discrétion complètes. (Comptes personnels et comptes joints).

Fabrique d'assortiments ancre et pivotage sur jauge en toutes grandeurs et qualités

B. STRAHM & MULLER, Boujean-Bienne

H 1606 U Outils de précision 3764

à mesurer les forces d'échappements et ligne droite

Outils spéciaux pour aérateurs d'échappements

Interchangeabilité absolue

L'économie par la qualité est trouvée par les montres de dames de la

Fabrique „Rebbig“ Les Fils de Jean Aegler, Bienne

Maison fondée en 1878

LA CHAUX-DE-FONDS, rue Daniel JeanRichard, 43 la plus ancienne fabrique produisant la spécialité de montres de dames, ancre et cylindre, 10 à 13 lig. en boîtes or, argent et acier.

Nouveaux calibres et marques peuvent être réservés par clients importants. H 972 U 3300

Manufacture d'Horlogerie

„LE PHARE“ AU LOCLE (SUISSE)

H 12 418 C 3856

Expositions universelles et internationales.

Amsterdam - Paris - Genève

Bruxelles - Liège - Milan

MÉDAILLES D'OR - GRANDS PRIX

ET HORS CONCOURS

M. DU J.

Montres simples

Montres Chronographe-Compteur

Montres à Répétition

Constructeur des célèbres machines „DIXI“ pour grosse et petite horlogerie.

Swiss Jewel C°

Yverdon - Locarno (Suisse)

H 5011 C Entreprise la plus importante 3857 pour la fabrication de pierres pour l'horlogerie en tous genres (8 fabriques).

RUBIS, SAPPHIR, GRENAT, VERMEIL.

SPÉCIALITÉ : Interchangeabilité pour pivotage sur jauge. Sertissages à la machine

Qualité soignée. — Exportation. — Trous olivés.

Fabrique Suisse de Boîtes de Montres

ARGENT, ACIER ET MÉTAL (S. A.)

71. Alexis-Marie Piaget — LA CHAUX-DE-FONDS — Alexis-Marie Piaget, 71

Spécialités en boîtes livrées finies pour tous pays de tous genres et formes

en argent, acier, nickel, électro et nacre

Boîtes finies pour Mouvements américains pour mise à l'heure négative

MANUFACTURE GENEVOISE D'HORLOGERIE DE PRÉCISION VOLAND & C^{IE}

Nouveaux calibres 11 et 19 lignes plats, et 19 lignes réveils plats. — 3 qualités —
Réglage aux températures. — Fini extra soigné. — Prix modérés. H 3649 X 3468 Téléphone 2866

5, rue du Commerce,
GENEVE

La Société Horlogère de Reconvilier

livre les montres Système **Roskopf** de **16** à **42** lignes en **hauteur normale** et **demi-basse**, lépines et **savonnettes**, argent, métal, acier, artistiques, etc. :



les montres Automates, le plus riche assortiment.

les montres boîtes à Vis, façon Squelette, Sans aiguilles.

les montres à clefs, genres Turcs, Egypte, Boston.

les montres Réclames, Primes, Jubilés, Contours, etc., etc.

ATTENTION. - Nous ne vendons que des **Montres réglées à 3 minutes**, et **garanties sans arrêts**.

Vente exclusive aux grossistes.

Demander Catalogues.

3263

Fritz Lüthy & Co
Aarberg (Suisse) Téléphone

Exportation

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie

Spécialité : Qualités soignées et trous olivés

Usine électrique H 40371 C 2209 Installations modernes

G. Russbach-Matile Co

La Chaux-de-Fonds

Rue Jaquet-Droz 47, à côté de la Gare

Etampes et outillages

pour articles découpés, emboutis, estampés ou poinçonnés

Blocs à cylindres - Découpage

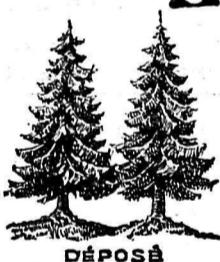
Concessionnaires exclusifs pour la Suisse de :

E. W. BLISS Co, Paris-Brooklyn

Presses à découper et à emboutir pour toutes les industries

Catalogues et renseignements sur demande.

H 40003 C GRANDS PRIX : 2651
Paris 1900 — St-Louis 1904 — Londres 1908



LE RISOUDE

LA RÉPÉTITION

LA PLUS SIMPLE

LA MIEUX FABRIQUÉE

LA PLUS APPRÉCIÉE

LA MEILLEUR MARCHÉ

LE SENTIER

VALLÉE DE JOURG.

BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR

garanti par notre marque de fabrique et nos poinçons

Manufacture genevoise de Boîtes de montres

anciennes maisons J. DÉROBERT

et Nouvelle Fabrique Suisse de Boîtes de montres

PLAQUÉ OR

H 2264 X

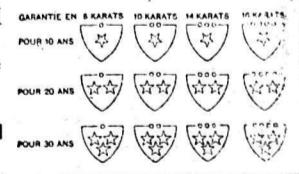
80, rue de St-Jean Genève

Téléphone 524

Articles très soignés de toutes formes et décors

Spécialité de Boîtes artistiques, plaqué or et métal

3114 Boîtes acier, ultra soignée



Fabrique EXCELSIOR

Assortiments à ancre, pivotages sur jauge et échappements

P. DIETHELM & C^{IE}, Perles, (Pieterlen, près Biel)

Assortiments et pivotages courants et soignés de 10 à 30"

H 40004 C Outilages spéciaux de haute précision

Interchangeabilité absolue par procédé mécanique

Téléphone Prix spéciaux par grande série ou par contrat

3022

Téléphone

Charles Frank

Le plus grand atelier pour

Fabrication de **SECRETS OR** en tous genres

Répétitions grandes pièces et extra-plates

2698 H 40005 C Ouvrage prompt et soigné

Téléphone La Chaux-de-Fonds, rue du Stand 12

ATTENTION: A VENDRE

de nouvelles machines à sertir brevetées, verticales, système Descombes. De tous les perfectionnement apportés à cette partie, aucun n'est arrivé à produire autant de précision et un travail interchangeable aussi rapide que ma machine à sertir brevetée. Sans être du métier, chacun arrive à sertir 150 pierres à l'heure et à garantir son travail avec ma machine. Tout chucke, qu'il ou tête de n'importe quelle dimension peut s'y adapter et ce, sans aucun inconvénient. Mes machines sont de plus livrées avec burins en place et prêtes à employer. Aucune réparation n'incombe à l'acquéreur avant de s'en servir.

A. DESCOMBES, 34, Rue du Marché, 34, Bienne.

N. B. — Ma machine à sertir est brevetée sous
N° 56,589. — Tout imitateur ou contrefacteur
se rapoursuivi. (H 1749 U) 3901

BANQUE DE BIENNE

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:

en **Compte-courant à 3 1/2 %**, disponibles et **sans commission** ;
sur **Livrets d'Epargne à 4 %** de fr. 1.— minimum, remboursables
moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants ;
contre **Bons de Caisse à 4 %** à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**,
contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

3469 H 1185 U

BANQUE DE BIENNE.

Fabrique de cadrans métal

Jules Arnould
St-Imier

Spécialité de:

cadrans flinqués

transparents
Couleurs variées
Bosses, couleurs

Cadrans métal

dans tous les genres

H 3273 J Prix par séries. 3635

Pierristes

habitues sur boussoles, trou-
veraient occupation suivie. On
apprendrait gratuitement les
boussoles à tourneurs sur
pierres de montres. H 1775 U

Moser & Cie,
3924 rue Dufour, 77, Bienne.

Cadrans et aiguilles

lumineux H 4160 J

par le Radium

S'adresser à **JULIEN WEI-**
BEL père, St-Imier. 3923

SERTISSAGES

Echappements et moyennes
H 1594 U en tous genres 3696

A. JACOT-MEYER

Rue du Contrôle, 31, Bienne.

Horlogerie soignée

Numa Boillat

Breuleux

Spécialité de montres

argent, galonné et or,
depuis 12 à 18 lignes. cylindre
et ancre avec et sans secondes
en tous genres. H...J 3912

Prix courants et échantillons
sur demande.

8 Jours. Qui

pourrait fournir avantageusement par très fortes séries,
mouvements marchant 8 jours et bien réglés. On fournirait boîtes argent polies et finies avec assortiments.

Prière de faire offres avec
prix s. C 4226 J à Haasenstein &
Vogler, St-Imier. 3949

Ouvrier actif et sérieux,
connaissant à fond la fabrication
et la terminaison de la répétition minutes et du chronographe.

compteur,

cherche place stable

dans fabrique ou comptoir; à
défaut entreprendrait des
repasseages soignés à domicile;

preuve de capacité et de mora-
lité à l'appui. 3948

Ecrire s. chiffres A 4479 C
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds.

Horloger-Visiteur

Jeune horloger capable de
diriger la terminaison de la
montre par procédés modernes
depuis le finissage, **est demandé** au plus vite par
fabrique d'horlogerie de La
Chaux-de-Fonds. H 4481 C

Adr. offres Case postale 1049,
La Chaux-de-Fonds. 3950



Fabrique d'horlogerie

soignée **demande sertisseur** sérieux, connaissant à fond les machines à sertir ainsi que le sertissage de chatons. Inutile d'écrire sans ces connaissances et si on est capable. Adresser les offres sous chiffres H 1790 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 3929

Qui peut fournir

de très bons mouvements soignés de **chronographe** de 12 cm. de diamètre environ, évent. dans les boîtes métal. Adresser offres **case postale 2460**, Bienne. H...U 3935

CADRANS
Qui peut fournir **cadrans émaillés et cadrans métal** pour montres ordinaires. 3930
Offres s. chiffres D 8426 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Commis

Employé actif, muni de **bonnes références**, cherche place dans bonne maison.

Au courant à **fond de l'horlogerie**.

Entrée à convenir.

Ecrire s. chiffres B 4322 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3911

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INVENTEURS SIÈGE à BÂLE

Brevets d'Invention, Marques, Dessins, Modèles.

Représentant:

Albert Perrenoud

7 Rue du Temple 7

LE LOCLE.

Prix très modérés

Tour de mécanicien

La fabrique **C. Jéquier-Borle**, à Fleurier cherche à acheter d'occasion un tour de mécanicien, grandeur moyenne. H...N 3811

Fabrication d'assortiments cylindres et échappements

A. FRÉSARD

Charquemont (Doubs, France)

Pivotages sur jauge par procédés mécaniques

Interchangeabilité absolue

et garantie pour toutes grandeurs et sur tous calibres

Entreprenant en grandes séries

Qualité et prix avantageux

Usine électrique. H 6999 C 3390 Téléphone 12

Horlogerie Rosetta

Clemenz Allemann - Hug Rosières (Ct. Soleure)

Fabrique de montres en tous genres et pour tous pays

en acier, métal, argent, argent galonné, émail.

Fantaisie en lépines et savonnettes. — Bracelets avec cuir, en acier, métal et argent. — Bracelets extensibles. — Milanaises.

— Chaines en métal et argent. H 11020 C 3275

Spécialité: Extra-plates en acier, métal, argent, argent galonné et fantaisie.

Syndicat des Fabricants Suisses de Montres Or
Assemblée générale (ordinaire)

le mardi 28 décembre 1909, à 2 h. après-midi
au **Restaurant des Armes-Réunies**, La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 20 décembre 1909.

3947 H 8503 C Comité de direction.

PIGNONS

Fabrication moderne

Taillages dans l'acier rond

Formes théoriques

Interchangeabilité garantie

RODÉ-STUCKY

GENÈVE, Rue du Château, 6

H 4920 X Usine hydraulique 3810

St-Pierre de Rumilly (Hte-Savoie)

Fabrique d'horlogerie

G. ROSSELET, St-Imier

Montres

en tous genres

Remontoir et à clef

Cylindre et ancre

or, argent, galonné et métal

H 2489 J Qualité soignée 3366

Marque "Blumentopf".

Montres ancre

Bon horloger dans les meilleures années et parlant les deux langues, ayant grande pratique, ayant dirigé à son compte une fabrication de

montres ancre de 11" et 13"

sur jauge et qui est en possession d'un calibre déposé

en fabrication, cherche place comme

3952

Bureau de comptabilité horlogère.

Ch. Hofer, La Chaux-de-Fonds.

Leçons écrites de compt. améric.

Succès garanti. Prospl. gratis.

H. Friesch, expert comptable, Zurich F. 21. H 404 Z 2754

Etiquettes gommées pour bouts de cartons

par bandes de 42

papier couleurs variées

En vente à la

Lithographie et Typographie

R. HAEFELI & FILS

COMMIS
expérimenté dans l'horlogerie: mouvements et boîtes, **cherche place** dans maison sérieuse. Ecrire s. chiffres Z 4478 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3945

Un ouvrier
tourneur
à la machine **Révolver**
sur or demande place.
Ecrire s. chiffres **X 4472 C**
à Haasenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds. 3946

Qui peut livrer
à bas prix châtons plats et
châtons anglais. Faire offres
par écrit avec prix sous chif-
fres **K 8500 C** à Haasen-
stein & Vogler, La Chaux-
de-Fonds. 3944

Qui fabrique
la montre réveil
à musique?
Offres **Fabrique Maxi-
ma, Genève.** H 5440 X 3942

Une fabrique d'horlogerie
soignée demande un
3943

bon ouvrier d'ébauches

énergique et capable de faire
le petit outillage, pointures et
plaques et de régler les ma-
chines d'ébauches.

A la même adresse on achè-
terait d'occasion des machines
modernes et en parfait état pour
la fabrication des ébauches.
Adr. offres s. Uc 17724 X à Haasen-
stein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

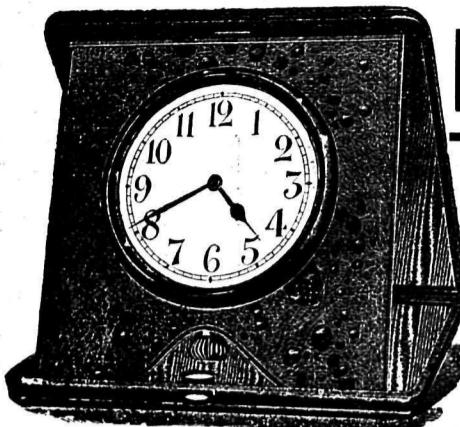
Eugène Chevroulet
mécanic. à Cormoret (Jura Bern.)
se recommande à tous les indus-
triel, mécanic. et fabric. d'hor-
log. p' tous les travaux qu'ils
pourraient avoir à faire exé-
cuter concernant les spécialités
telles que: Taillage d'engren.
droits et hélicoïdales, taillage
de fraises à tous les degrés poss.
et hélicoïdales, compteurs, gra-
duations de disques, fraisages
div., pinces, p' machines à tour-
ner les boîtes et porte-burin p'
machines révolver à tourner les
boîtes en tous genres et toutes
dimensions. Travail garanti de
fine exécution, déifiant toute
concurrence. Prix modérés. 3046

Fabrique d'horlogerie
L. Sandoz - Vuille
Le Locle (Suisse)
Montre réveil (brevetée).
Montre 8 jours 3438
à tirette (brevetée).
Montre 8 jours
avec quantième et seconde.
Marque „PRESTO“

Qui fournit
l'ébauche 16 lignes cyl. lèp.
et sav. à seconde, syst. bas-
cule à vue $2\frac{1}{2}$ épaisseur?
Adr. offres **case postale**
1052, La Chaux-de-Fonds.

A vendre
60 cartons-montres 11 lig. sans
pièces boîtes acier à cuvette.
24 cartons montres 12 lig.
sans pièces boîtes métal doré
cadre métal. Offres s. chif-
fres **H 1791 U à Haasenstein**
& Vogler, Bienne. 3928

FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE, La Chaux-de-Fonds (Suisse)
FABRIQUE HUITAINE
Bureaux: 72, rue Léopold Robert. — Fabrique: 469, rue du Doubs



SPÉCIALITÉ

Montres 8 Jours

ancre, tous genres, toutes grandeurs
simples et compliquées

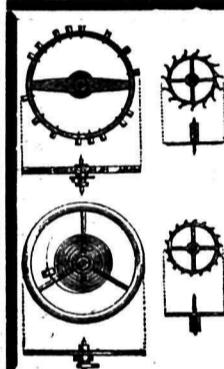
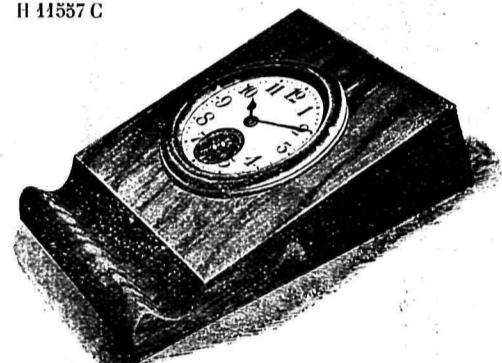
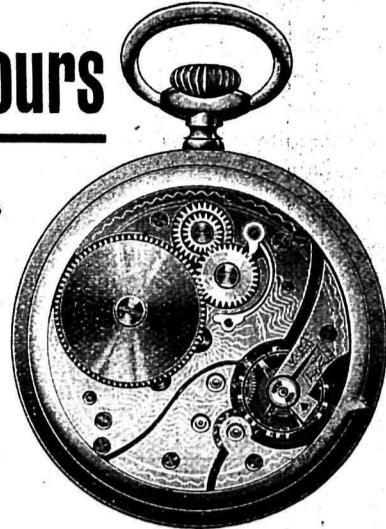
Montres pour automobiles

voyages, bureaux, presse-lettres,
avec mouvements 8 jours
remontoirs ou clés

MONTRES BOULES CRISTAL PENDULETTES

Marques: Huitaine, Rama, Observator, Octo
Catalogue illustré franco sur demande

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle: H 44557 C



Fabrique d'échappements
ancre et Roskopf
par procédés mécaniques

Production journalière 500 dz.

Pivotage garanti interchangeable.

Fabrication de **Balanciers** **Pignons**

ancre et cyl. d'échapp. à pivot levés

Balanciers et Pignons sont aussi livrés non pivotés

Prix très avantageux. Livraison rapide.

E. Moeri-Rufer
H 225 J St-Imier. 2793

Pour cause de développement, la
Fabrique A. Reymond, à Tramelan
engagerait :

un **Chef de fabrication**, ayant travaillé dans
grande fabrique;

un **Chef de bureau** énergique, si possible au cou-
rant de l'horlogerie;

un **Jeune employé** pour la correspondance fran-
çaise et allemande;

un **Chef d'ébauches** ou **Technicien expérimenté**.

Les postulants peuvent compter sur une dis-
cretion absolue.

Forts traitements pour personnes capables. Sé-
rieuses références sont exigées. H 4194 C 3939

Des Millions d'adresses

pour tous les buts; en provision, sur listes, prêtes à col-
ler ou fournies, inscrites sur enveloppes, etc. 3714

Aelligs Kontor „Debora“ A.G., Berne I, Kramgasse



Huile SINE DOLO

H 10006 C Qualité extra-fine p' montres 2699

Huile p' Barillets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées par **L. ROZAT**,

fabric. d'horlogerie soignée, CHAUX-DE-FONDS

Fabrique d'Horlogerie **La Chaux-de-Fonds**

Georges Benguerel
Montres or pour dames
pour hommes

H 10336 C en tous genres et pour tous pays. Qualité garantie 2879
Articles bon marché, joailleries, fantaisies, extra-plates

Commission

Fabricant d'horlogerie désire **représenter**
grossiste p' ses achats et ses expéditions.

Avance des fonds nécessaires, sur demande, jus-
qu'à réception des marchandises. **Avance en compte**
courant demarchandises après entente.

Adresser offres sous **W 11163 C** à l'agence de publicité
Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3212

Combinaison

Horloger-technicien très ex-
perimenté, connaissant à fond
la fabrication mécanique cher-
che appui financier en vue
d'exploiter brevet, montre per-
fectionnée, très avantageuse
occasion p' grossistes de se ré-
server monopole, commer-
çants désirant association ou
fabrique de lancer article nou-
veau. Event. on céderait le bre-
vet. Ecr. s. chif. 04401 C à Haasen-
stein & Vogler. La Chaux-de-Fonds.

Pour grossistes

A vendre un stock de mon-
tres métal frappé 16", métal
galonné et argent, incrusta-
tion or, ainsi que des 18" métal
plat, acier et argent. Prix
avantageux.

Offres s. chif. **B 8425 C**
à **Haasenstein & Vogler,**
La Chaux-de-Fonds. 3932

Les brevets d'inventions
pour être valables ne souf-
frent pas la médiocrité
ou l'inexpérience d'un
agent.

INVENTEURS!

ne remettez le soin de
vos intérêts qd en mains
d'un agent de brevets
présentant toutes les gar-
anties d'honorabilité, de
capacité professionnelle
et de longue expérience.

REVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELLES
OFFICE GÉNÉRAL, FONDÉ EN 1868 LA CHAUX-DE-FONDS

MATHEY-DORET Ingr. Conseil

H 41.893 C 3640-4

Voyageur

Fabrique de montres cy-
lindre, **cherche un voya-
geur pour l'Allemagne**,
connaissant bien la branche.
Celui-ci pourrait encore repré-
senter 2 ou 3 maisons, fabri-
quant d'autres genres, afin
que les frais puissent se par-
tager en 3 ou 4 maisons. 3931

Offres s. chif. **A 8424 C**
à **Haasenstein & Vogler,**
La Chaux-de-Fonds.

Horloger-visiteur

connaissant à fond toutes les
parties de la montre ainsi que
le réglage et les pièces com-
pliquées, muni de bons certi-
ficates, cherche place dans
comptoir ou fabrique comme
visiteur, détective ou lanter-
nier. — Ecrire sous **K 4391 C**
à **Haasenstein & Vogler,**
La Chaux-de-Fonds. 3919